

MAIRIE
de
SAINT-MARCEL-LES-VALENCE

Code Postal 26320
Tél. 04 75 58 70 03 - Fax 04 75 58 74 34

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
du 08 mars 2018 à 20 heures**

Etaient présents :

Dominique QUET ; Vincent BARD; Jean Marie ROYANNEZ ; Marie MONTAMGNON, Dominique CHASSOULIER, Jean Michel VALLA ; Joelle PLEINET ; Beate. RUNDLER ; Hubert CHAMBON ;
Didier FAQUIN ; Schahrazad BENSADI ; Jean Philippe GARDE; Françoise MERLE ; Beatrice TEYSSOT ; Florian. JEUNOT ; Maurice GELINOTTE ;

Avaient donné pouvoirs :

Marc CROUZET à Dominique QUET
Amélie FERRIER à Marie MONTMAGNON
Véronique VOIGNIER à Jean Michel VALLA
Nadine VASSALO à Florian JEUNOT
Yohann MAGNIN à Didier FAQUIN
Frédéric Robin à Françoise MERLE

Etaient absents :

Marc CROUZET
Véronique VOIGNIER
Florence BOUVET
Emilia CHAHBAZIAN
Amélie FERRIER
Yohann MAGNIN
Nadine VASSALO
Huguette MORENO
Fabien MICHEL DIT BARON
Frédéric ROBIN
Thierry SERRADURA
Serge VRANCKX
Patrick ZANI

Madame Dominique CHASSOULIER est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal, afin qu'il puisse proposer l'inscription d'un nouveau dossier à l'ordre du jour du présent conseil. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte, l'ajout de ce nouveau dossier à l'ordre du jour de ce présent Conseil Municipal. Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

AFFAIRE n°1 : FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF PREVISIONNEL 2017 - AFFECTATION PROVISoire DES RESULTATS 2017 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : M. VALLA, 1^{er} Adjoint

Unanimité

Les membres du Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé du 1^{er} adjoint approuve l'affectation provisoire des résultats 2017, telle que présentée, à savoir, affectation de la somme de 2 042 662.31 € au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement pour l'exercice 2018, et d'affecter le solde, soit 2 380 833.46 en section de fonctionnement.

AFFAIRE n°2 : FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : M. VALLA, 1^{er} Adjoint

Pour : 18

Abstention : 4

Les membres du Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé du 1^{er} adjoint ont voté le budget primitif 2018, pour le budget principal. Ce dernier s'équilibre de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
6 656 027.46 €	6 656 027.46 €
Section d'investissement	
Dépenses	Recettes
6 431 195.57 €	6 431 195.57 €

Madame TEYSSOT, précise que malgré l'inscription au budget 2018 des crédits pour la mise en œuvre d'un dispositif de vidéo-protection, les membres de son groupe et elle-même, s'abstiendront sur ce dossier. En effet, au regard des investissements consacrés à la construction de la nouvelle médiathèque, elle regrette que l'équipement proposé à ce jour,

- ne prenne pas en compte suffisamment l'expansion de la commune et sa hausse de population et qu'il risque à court terme d'être trop petit,
- Ne propose pas un espace dédié au numérique pour répondre aux besoins des Saint-Marcellois qui n'auraient pas accès à cette technologie.

Monsieur le Maire, rappelle à Madame TEYSSOT, que l'équipement réalisé avec l'aide des Services de la Médiathèque Départementale, de l'Agglomération VALENCE ROMANS et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles,

- respecte les critères de dimensionnement préconisé en la matière, à savoir 0.07m² / habitant et qu'il est donc suffisamment dimensionné pour les 10 à 15 ans à venir et que le terrain d'assise du projet permettra le cas échéant de faire une extension sans difficulté.
- Proposera, aux Saint-Marcellois un accès de qualité et quantité suffisante, aux nouvelles technologies. Cet accès se fera au moyen d'un matériel informatique mobile (tablettes, liseuses et ordinateurs portables), qui sera mis à disposition des utilisateurs de la médiathèque. Ce type de matériel est plus en adéquation avec les pratiques actuelles.
- Proposera aux utilisateurs de l'équipement des lieux de travail où ils pourront s'installer avec ces dispositifs mobiles (Tables, Chauffeuses, canapés...Etc.) et un espace d'animation susceptible d'accueillir le cas échéant des modules de formation sur ce type de matériel.

AFFAIRE n°3 : FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF PREVISIONNEL 2017 -AFFECTATION PREVISIONNELLE DES RESULTATS 2017 - BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE

Rapporteur : M. VALLA, 1^{er} Adjoint

Unanimité

Les membres du Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé du 1^{er} adjoint approuve l'affectation provisoire des résultats 2017 du budget annexe photovoltaïque, telle que présentée, à savoir, affectation de la somme de 13 054.37 en section de fonctionnement.

AFFAIRE n°4 : FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE

Rapporteur : M. VALLA, 1^{er} Adjoint,

Unanimité

Les membres du Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé du 1^{er} adjoint ont voté le budget primitif 2018, pour le budget Annexe Photovoltaïque. Ce dernier s'équilibre de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
19 054.37 €	19 054.37 €
Section d'investissement	
Dépenses	Recettes
1 000 €	1 000 €

AFFAIRE n°5 : FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF PREVISIONNEL 2017 -AFFECTATION PREVISIONNELLE DES RESULTATS 2017 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Rapporteur : M VALLA, 1^{er} Adjoint,

Unanimité

Les membres du Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé du 1^{er} adjoint approuve l'affectation provisoire des résultats 2017, telle que présentée, à savoir, affectation de la somme de 522 946.20 € au compte 1068 pour couvrir le remboursement de l'avance du budget principal d'affecter le solde, soit 222 924.80 en section de fonctionnement

AFFAIRE n°6 : FINANCES -BUDGET PRIMITIF 2018 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Rapporteur : M VALLA, 1^{er} Adjoint,

Unanimité

Les membres du Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé du 1^{er} adjoint ont voté le budget primitif 2018, pour le budget Annexe Lotissement. Ce dernier s'équilibre de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
611 031.64 €	611 031.64 €
Section d'investissement	
Dépenses	Recettes
1 264 000 €	1 264 000 €

AFFAIRE n°7 : FINANCES - DEMANDE SUBVENTION - DRAC - CONSTRUCTION MEDIATHEQUE

Rapporteur : M VALLA, 1^{er} Adjoint,

Unanimité

Le Conseil Municipal valide la demande de subvention à déposer auprès de la DRAC pour les travaux de construction de la nouvelle médiathèque et son plan de financement. Le montant de la subvention sollicitée est de 412 589 €

AFFAIRE n°8 : FINANCES - DEMANDE SUBVENTION - DRAC - ACQUISITION MOBILIER - MEDIATHEQUE

Rapporteur : M VALLA, 1^{er} Adjoint,

Unanimité

Le Conseil Municipal valide la demande de subvention à déposer auprès de la DRAC pour l'acquisition du mobilier de la nouvelle médiathèque et son plan de financement. Le montant de la subvention sollicitée est de 43 000 €.

AFFAIRE n°9 : FINANCES - DEMANDE SUBVENTION - DRAC - ACQUISITION MATERIEL INFORMATIQUE - MEDIATHEQUE

Rapporteur : M VALLA, 1^{er} Adjoint,

Unanimité

Le Conseil Municipal valide la demande de subvention à déposer auprès de la DRAC pour l'acquisition du matériel informatique de la nouvelle médiathèque et son plan de financement. Le montant de la subvention sollicitée est de 9 000 €.

AFFAIRE n°10: FINANCES - DEMANDE SUBVENTION - DRAC - ACQUISITION FONDS DOCUMENTAIRE - MEDIATHEQUE

Rapporteur : M VALLA, 1^{er} Adjoint,

Unanimité

Le Conseil Municipal valide la demande de subvention à déposer auprès de la DRAC pour l'acquisition du fonds documentaire de la nouvelle médiathèque et son plan de financement. Le montant de la subvention sollicitée est de 46 704 €.

AFFAIRE n°11: FINANCES - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Rapporteur : M VALLA, 1^{er} Adjoint,

Unanimité

Le Conseil Municipal valide, au regard du tableau des répartitions présenté, les attributions des subventions aux associations locales et au CCAS. Le montant global des subventions alloué est de 319 214 €. Il est précisé qu'en cas de mauvais temps et si l'association Croquons Nature est en difficulté, la subvention allouée 1000 € sera majorée de 500 €.

AFFAIRE n°12: FINANCES - AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIF - MJC UE

Rapporteur : M VALLA, 1^{er} Adjoint,

Unanimité

Le Conseil Municipal valide l'avenant à la convention d'objectif de la MJC. Cet avenant a pour objet de fixer les montants de la subvention de fonctionnement de la MJC et la participation financière de la Commune au poste de l'Animatrice Coordinatrice.

AFFAIRE n°13: FINANCES - CONVENTION D'OBJECTIF 2018 - HARMONIE LA RENAISSANCE

Rapporteur : M VALLA, 1^{er} Adjoint,

Unanimité

Le Conseil Municipal valide la convention d'objectif à signer avec l'association Harmonie Renaissance et relative à l'application de la loi 2000-321 du 12 avril 2000, qui impose aux associations qui reçoivent une subvention publique supérieure à 23 000 €, de conventionner avec cette dernière, pour acter de l'usage de ces fonds.

AFFAIRE n°14: FONCIER - ACQUISITION PARCELLE ZE 44 - AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Rapporteur : M QUET, Le Maire,

Unanimité

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition de cette parcelle de 5 549m² au prix de 240 000 €. Cette parcelle sera aménagée partiellement pour l'accueil des gens du Voyage, en lien avec l'Agglomération VALENCE ROMANS, autorité organisatrice de la gestion de ces équipements.

AFFAIRE n°15: URBANISME - MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Rapporteur : M BARD, Adjoint en charge de l'Urbanisme,

Unanimité

Le Conseil Municipal approuve la modification n°2 du PLU telle que présentée, à savoir :

- *D'adapter les dispositions réglementaires du secteur UI qui sont parfois contradictoires et empêchent la réalisation de certains projets, quant aux reculs par rapport aux limites et quant à la hauteur,*
- *De rectifier une erreur matérielle dans le tracé de la délimitation du secteur UB au nord de la Commune*

- intégrer aux articles 10 et 11 du règlement des zones A et N les dispositions du règlement-type élaboré par la DDT et la CDPENAF, qui complètent les dispositions présentées au public sans entrer en contradiction avec elles,
- préciser dans la notice de présentation du projet les impacts sur l'environnement des mesures prises par la modification,
- supprimer le sous-secteur UBc pour l'intégrer à la zone A du PLU.

Il est précisé que les mesures de publicité prévues aux articles R153-20 et R153-21 du code de l'urbanisme seront réalisées.

AFFAIRE n°16: PERSONNEL -CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE

Rapporteur : Mme CHASSOULIER, Adjointe en charge du Personnel

Unanimité

Le Conseil Municipal charge le Centre de Gestion de la Drôme de lancer la procédure de marché public pour son compte, en vue de souscrire, le cas échéant, des conventions d'assurances statutaires pour son personnel.

AFFAIRE n°17 : FINANCES - DEMANDE SUBVENTION - ETAT- CONSTRUCTION MEDIATHEQUE

Rapporteur : M VALLA, 1^{er} Adjoint,

Unanimité

Le Conseil Municipal valide la demande de subvention à déposer auprès de l'ETAT au titre des Dotations de Soutien à l'Investissement Public local 2018 pour les travaux de construction de la nouvelle médiathèque et son plan de financement. Le montant de la subvention sollicitée est de 235 765 €

AFFAIRE n°18 : DECISIONS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il rend compte au Conseil Municipal de l'usage fait de la délégation permanente votée par la délibération n° 14/15 en date du 03 avril 2014 portant sur les Décisions du Maire prises et visées par le contrôle de légalité depuis la séance du 25 janvier 2018

N°	DATE	OBJET	MONTANT
18/01	29/01/2018	TAP 4 SESSION - ESISAR	35€/SEANCE
18/02	29/01/2018	TAP 4 SESSION - BRUYAS	45€/SEANCE
18/03	29/01/2018	TAP 4 SESSION - OBOUSSIER	50€/SEANCE
18/04	29/01/2018	TAP 4 SESSION - GIRARDEY	50 €/SEANCE
18/05	29/01/2018	TAP 4 SESSION - RODET	40€/SEANCE
18/06	06/02/2018	MISE A DISPOSITION PRECAIRE TERRAIN AGRICOLE	LOYER 200 €/AN

AFFAIRE n°19: Compte rendu des D.I.A

Rapporteur : M Vincent BARD, Adjoint en charge de l'urbanisme

Le Conseil Municipal prend acte des DIA reçues en mairie depuis la séance du 25 janvier dernier et de la décision de ne pas préempter.

AFFAIRE n°20 : Informations diverses

Monsieur le Maire rappelle les dates suivantes :
Cérémonie du 19 mars à 18h30

Conseil Municipal : 12/04/2018 à 20h

Chasse aux œufs au bois de Thodure le 02 avril prochain à partir de 15h

Commission Culturelle : Rencontre de l'humour le 16,17 et 18 mars prochain à l'ECL

Festival d'un jour le 20 mars à 19h à l'ECL

MJC : 50^{ème} anniversaire le 9 juin 2018

La séance est levée à 22h30.